

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU**  
**17 AVRIL 2015**

Membres en exercice : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 26 titulaires  
12 suppléants

Délibération n°258 du Comité syndical

**6. Budget supplémentaire 2015**

Le budget supplémentaire 2015 se présente comme le report du compte administratif 2014 sur le budget 2015 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2014 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 85 574,49 €
Section d'investissement	excédent	+ 204 604,00 €

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

*ARRETE, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2015 du syndicat mixte aux sommes suivantes :*

**En section de fonctionnement pour un montant de 85 574,49 € :**

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	65 574,49 €
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	85 574,49 €
--	-------------

**En section d'investissement pour un montant de 204 604,00 € :**

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	204 604,00 €
----------------------------------	--------------

Recettes par chapitre


001 Excédent d'investissement	204 604,00 €
-------------------------------	--------------

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **27 AVR. 2015**

La publication le **27 AVR. 2015**

Strasbourg, le **27 AVR. 2015**

  
Pour le Président empêché  
Etienne WOLF,  
1<sup>er</sup> vice-président